

Circuit fermé

Genève, stop, salon de l'autops, stop, orateur officiel, stop, déclare, tops et pots (d'échappement): Genève a la plus forte densité de trafic automobile et pas un arbre malade. Stop.

Bonne définition des relations extérieures de la Suisse.

Oui, il faut savoir être international, par exemple, pour accueillir des organisations qui rapportent et font le renom de Genève, être international pour offrir les services de son réseau bancaire partout dans le monde où des commissions sont à encaisser, être international pour que les avions de Swissair, qui décollent aussi de Cointrin, puissent porter la croix blanche partout dans les cieux, mais il faut savoir aussi rester pour soi, être convaincus que, si la Suisse est le château d'eau de l'Europe, cela signifie que Rhin, Rhône et Tessin coulent en aval (par définition), que l'atmosphère, internationale pour les avions, ne le sera pas pour les pluies, que les chartes sociales, c'est bon pour ceux qui, moins bien nourris que nous, ont besoin de vitamines. Nous, nous pétons de santé comme les arbres genevois. Dialectique suisse: l'international et le vaccin.

Une des caractéristiques des dernières élections fut le recul des partis gouvernementaux dans la mesure où ils sont le véhicule de courants idéologiques et, en contrepartie, la montée, souvent à l'intérieur même de ces partis, de l'esprit régional ou de clocher, du corporatisme et, sur les bords, de la xénophobie. Conséquence naturelle de la récession.

Ce type de réactions s'observe dans tous les pays européens, et dans des circonstances combien plus difficiles que les nôtres. Les chefs d'Etat s'effor-

cent pourtant de dépasser l'égoïsme national des temps de crise pour renforcer l'unité européenne. Partie difficile, non encore gagnée, mais du moins courageusement engagée.

Au même moment, le Conseil des Etats refuse de ratifier la Charte sociale européenne. Ce geste, aujourd'hui, revêt une signification particulière. Il manifeste, comme ailleurs, un instinct de méfiance, non seulement face à l'étranger, mais aussi, et jusqu'à un certain point on peut le comprendre, face à des concepts juridiques vagues. Mais à cette peur, à cette retenue, devrait s'opposer, pour en triompher, une volonté gouvernementale.

Le Conseil fédéral a choisi, en politique étrangère, l'ouverture dans les limites étroites de notre neutralité. La Suisse ne peut pas toujours et sans cesse être un «Sonderfall». Notre prospérité ne peut pas être du type «principauté de Monaco» ou du canton de Zoug élargi.

Dès lors, certains engagements qui manifestent l'intention de la Suisse «d'être avec», ou plus généreuse, ou plus solidaire, ont une valeur démonstrative; ces responsabilités sont au plus haut point le domaine du Conseil fédéral au sens du «chef de l'Etat».

Que le Parlement soit réticent, rien qui étonne. Mais où s'affirme à l'égard des groupes politiques la volonté du Conseil fédéral?

En politique étrangère, et en «politesse étrangère», on évite les camouflés ou les marques de dédain à l'égard des partenaires. Le prestige du gouvernement qui sollicite la ratification d'un traité est donc en jeu. Comment donc, collégialement, ose-t-il faire preuve d'une telle indifférence? Ne pas mettre dans la balance son autorité lorsque, en connaissance de cause, il a choisi, en politique extérieure ou intérieure, l'ouverture? Berne, stop, Parlement, stop, Conseil fédéral, absent.

A. G.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 722 15 mars 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

20 ANS

722

Léman: la mort vient par les égouts

Epurateur des eaux: pourquoi en avons-nous fait un de nos leitmotiv dans ces colonnes? Parce qu'il s'agit d'un des enjeux les plus cruciaux de la décennie, côté environnement; mais aussi parce qu'il y a là, à plus long terme, l'occasion d'un réapprentissage d'une certaine autonomie. Aujourd'hui, de nouveaux calculs de Pierre Lehmann. Sans tomber dans la dramatisation abusive, disons qu'il s'agit ici tout simplement de la vie ou de la mort du Léman.

Suite à la motion Girardet (PAI/UDC) et à d'autres motions, pétitions et questions, le Conseil d'Etat vaudois vient de présenter au Grand Conseil un rapport sur l'épuration dans le canton. Ce texte définit aussi les objectifs officiels en la matière.

Il résulte des informations contenues dans ce document que le Léman est condamné par le système d'épuration mis en place. Malheureusement, les autorités ne semblent pas s'en rendre compte et ne proposent en tout cas rien qui puisse remédier à cette situation.

Le système d'épuration comprend l'ensemble du réseau d'égouts et des stations d'épuration (Step), et ce sont les performances de cet ensemble qu'il s'agit d'apprécier. Pour le faire, il ne suffit pas de considérer les concentrations en polluants (le phosphore, par exemple) à la sortie des Step. Même si cette concentration est dans la norme, voire nettement plus faible que la norme, la performance d'ensemble du système égouts/Step peut rester très médiocre, peut-être franchement mauvaise. C'est exactement ce qui se passe dans le canton de Vaud.

Les raisons de cet état de faits sont faciles à comprendre. La concentration en polluants à la sortie

d'une Step ne peut pas descendre en dessous d'une certaine valeur minimale que nous appellerons **C_{min}**, qui dépend de la technique mise en œuvre, de l'état des installations, etc. Cette valeur minimale ne peut pas être nulle: il restera toujours un peu de polluants! Si tout va bien, la concentration à la sortie restera voisine de **C_{min}**. En fait, toute Step a des problèmes occasionnels et, dans ces cas, la concentration à la sortie pourra être notablement plus élevée.

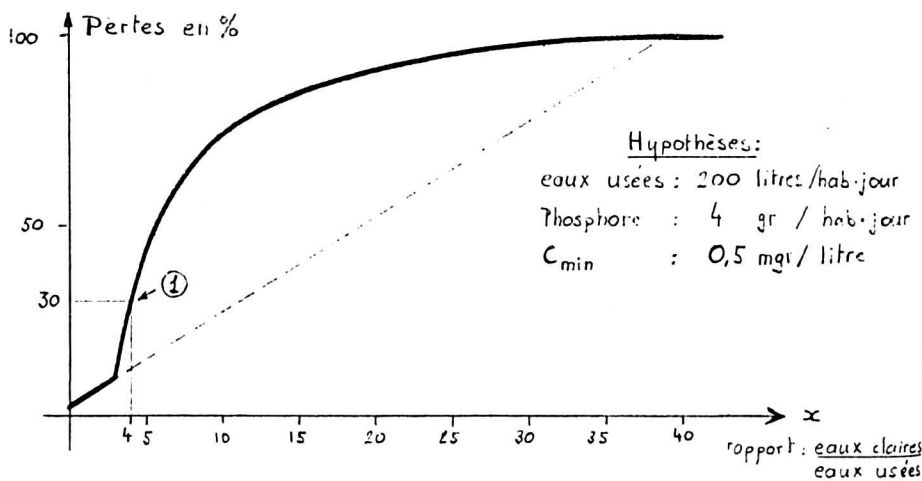
Si les eaux usées à l'entrée de la Step sont très diluées et que la concentration en polluant tombe en dessous de la valeur **C_{min}**, la Step ne pourra plus rien faire d'utile (cas de Mézières, entre

autres): la concentration à la sortie sera la même qu'à l'entrée!

Et il faut savoir enfin que si les quantités d'eau à l'entrée d'un Step sont trop grandes (suite à la pluie, à la fonte des neiges) une partie de ces eaux usées sera déchargée, sans traitement aucun, par un trop-plein appelé déversoir d'orage, dans une rivière ou un lac (il peut aussi y avoir des déversoirs d'orage, plus ou moins connus, tout au long du système d'égouts).

Les caractéristiques des Step et du réseau d'égouts résumées ci-dessus ont pour conséquence que les pertes du système évoluent en fonction des entrées d'eaux claires, et de la manière suivante:

LES PERTES D'UN SYSTÈME ÉGOUTS/STEP



De la solution idéale au gaspillage vaudois (officiel)

Ce diagramme correspond au cas où la Step fonctionne 24 heures sur 24, au mieux de ses possibilités. Ce qui est malheureusement utopique.

Admettons qu'une Step est capable de réduire la concentration de phosphore à sa sortie à une valeur **C_{min}** = 0,5 mg/litre. Une performance tenue

pour excellente, puisque la norme est de 1 mg/litre. Deux cas:

1. *Cas idéal.* Le réseau est parfaitement séparatif, ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'eaux claires du tout à l'entrée de la Step (diagramme ci-dessus: rapport quantité d'eau claire/quantité d'eau usée

= 0). Admettons en outre que chaque citoyen(ne) ne «rejette» que 4 grammes de phosphore et ne salit en tout que 100 litres d'eau par jour (tout à fait possible, si on fait un peu attention!). La concentration en phosphore à l'entrée de la Step ne sera, dans ce cas, que de 40 mg/litre. Soit des pertes de 1,25% si, à la sortie, on a bien une concentration de 0,5 mg/litre, comme admis par hypothèse.

2. *Cas du canton de Vaud, tel qu'il ressort du rapport du Conseil d'Etat de février 1984.* Les Step vaudoises reçoivent, par temps sec, en moyenne 800 litres d'eau par habitant et par jour. En admettant un comportement «assez» gaspilleur du citoyen(ne), on peut estimer qu'il (elle) salit effectivement 200 litres d'eau par jour. En tenant compte des critères usuels de dimensionnement des Step et du fait que la pluie et la fonte des neiges augmentent occasionnellement les débits bien au-delà du débit temps sec, on peut admettre que le rapport eau claire/eau usée est de 4. Une proportion probablement encore optimiste! Les pertes montent alors à 30% (cf. diagramme), 24 fois plus que dans le cas idéal...

Ce résultat est dû d'une part à un manque de gestion de l'eau (200 litres consommés par habitant et par jour), mais aussi et surtout à la mauvaise qualité du réseau d'égouts qui charrie en moyenne trois fois plus d'eau claire que d'eau usée.

Vers l'asphyxie

Considérons maintenant le bassin lémanique et admettons qu'il y a, «grosso modo», un million de personnes qui vivent sur son bassin versant. Si ces personnes «émettent» chacune 4 grammes de phosphore par jour, on aura en une année une charge totale de 1460 tonnes de phosphore évacuée par les eaux usées...

Dans le cas idéal, seul le 1,25% se retrouve finalement dans le Léman, soit 18 tonnes.

Dans le cas moyen, correspondant à un réseau d'égouts d'une qualité analogue à celle du canton de Vaud, le 30%, soit 440 tonnes par an, se retrouve dans le Léman.

On considère que la charge admissible pour le Léman est inférieure à 400 tonnes par an. Actuellement, il en reçoit plus de 1000 tonnes par an!

De fait, notre estimation de la charge venant par les égouts est probablement trop optimiste: c'est qu'il faut prendre en compte des émissions de phosphore industrielles qui échappent actuellement aux calculs. De plus, on a admis que les Step fonctionnent au mieux de leurs possibilités 24 heures sur 24, ce qui est parfaitement impossible.

Il est donc pratiquement certain aujourd'hui qu'au moins la moitié de la charge de phosphore qui va au Léman, le fait par le réseau d'égouts! Cette charge-là est probablement la plus dangereuse, car elle est constituée de sels de phosphore dissous qui sont immédiatement disponibles pour alimenter la croissance du plancton et des algues (le phosphore qui provient de l'érosion des sols est beaucoup moins «biodisponible», donc moins néfaste).

Les urgences

Les conclusions pour le moyen et long terme? Elles s'imposent:

— Il faut de toute urgence assainir le réseau d'égouts existant en le rendant totalement séparatif (pas d'eau claire du tout); car c'est lui qui porte la plus grande responsabilité dans l'eutrophisation du Léman. Si ce travail n'est pas mené à bien, tous les efforts consentis pour améliorer les performances des Step seront parfaitement anecdotiques. L'assainissement du réseau d'égouts existant coûtera cher, très cher. Mais si on veut sauver le Léman, on n'a pas le choix.

— Il faut absolument améliorer la gestion de l'eau. Dans le long terme, c'est une priorité tout aussi évidente que l'assainissement des égouts.

— Il faut renoncer à toute pose d'égouts supplémentaires. D'abord les poses d'égouts sont coûteuses et mobilisent de l'argent dont on a absolument besoin pour l'assainissement du réseau. Ensuite ces poses compliqueront encore le problème, car elles ne se font généralement pas en système parfaitement séparatif. Finalement, elles sont contre-productives dans le long terme, car elles empêchent que soient mises en œuvre les solutions décentralisées qui devront prendre la relève du système centralisé actuel.

Ces conclusions sont différentes de celles du Conseil d'Etat vaudois qui se propose de raccorder une bonne partie des habitants qui ne le sont pas encore (13,7% de la population du canton), et veut, contre tout bon sens, subventionner des plans directeurs d'égouts. Comme je l'ai déjà souvent répété, ce qui devrait être subventionné, c'est la protection des eaux et non une méthode d'«assainissement» particulière, surtout lorsque celle-ci aboutit à une pollution accrue!

Enfin, il faut renoncer immédiatement aux phosphates dans les produits de lessive et de nettoyage. Là, le Conseil d'Etat vaudois est d'accord! Il ne faut pas oublier cependant que les phosphates ne sont que l'un des nombreux polluants que nous jetons dans l'eau et que la suppression des phosphates dans les produits de lessive ne permet pas de s'affranchir de la nécessité d'assainir le réseau d'égouts qui est une vraie passoire.

Et à long terme? J'y reviendrai dans un prochain article. Mais on peut déjà annoncer la couleur: la seule méthode pour assurer un avenir aux cours d'eau, aux lacs et aux mers, c'est le recyclage des déchets organiques et la gestion de l'eau dans l'habitat. Soit un maximum de chiot'secs. Mais pas d'affolement! Un chiot'sec, c'est très sympa. Et le caca correctement recyclé aussi.

P. L.

Alain Borner s'enfonce

Optimistes que nous étions, il y a quinze jours, en observant le changement de ton du conseiller d'Etat genevois Alain Borner, à propos des affaires immobilières qui secouent la république du bout du lac et le Département de l'économie publique (DP 720)!

Pressé de toutes parts, le magistrat radical n'a pas su résister à la tentation de la diversion. Les socialistes font assaut de questions gênantes et de critiques? Bon élève de Jean Ziegler, il retourne le fusil. A «La Suisse», son journal préféré — et qui le lui rend bien — il annonce fièrement (9.3.1984): un avocat socialiste est venu me voir pour demander une dérogation — villa sur un terrain de plus de mille mètres carrés — en faveur d'un de ses clients. Voyez les socialistes qui persiflent côté cour et qui magouillent côté jardin!

De choses l'une: ou le journaliste de «La Suisse» qui a recueilli les confidences de M. Borner n'a rien compris aux propos de son interlocuteur, ou il l'a bien compris et fidèlement rapporté (en caractères gras, s'il vous plaît!), et c'est M. Borner qui est un menteur (lorsqu'il parle de demande de dérogation), avec intention de nuire: en langage pénal, on appelle ça calomnie.

Le directeur de la Banque islamique à Genève, détenteur d'un permis de séjour, demande à Alain Borner s'il peut acquérir une villa pour y habiter. Question superflue, puisque l'intéressé, au sens de la loi Furgler, a le droit de faire cette acquisition. Seul problème, la surface, en principe limitée à 1000 m², mais qui peut varier en fonction de la «qualité» de l'acquéreur. Voyez un homme de loi! M^e Bernard Ziegler, avocat et député socialiste, est contacté par le PDG. Il s'informe auprès du Département de l'économie publique pour connaître la surface que son client peut acquérir. Suite à

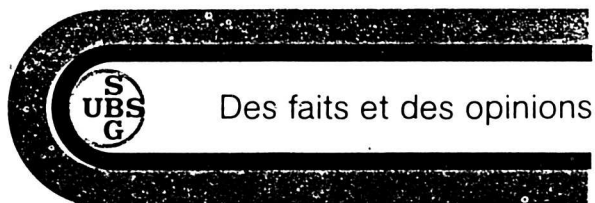
l'information donnée, aucune demande d'autorisation ou de dérogation n'est déposée.

A Genève, s'informer pour pouvoir respecter la loi, c'est s'exposer à l'accusation de magouille. En revanche, monter des coups aussi fumants que 21 Quai du Mont-Blanc, le World Trade Center, et maintenant les Tulipiers, c'est payant, par la grâce de la myopie de M. Borner.

A Genève, le secret de fonction interdit à un conseiller d'Etat de renseigner les députés sur le prix d'une transaction immobilière. Ce même secret de fonction permet à un conseiller d'Etat de faire état, devant la presse, d'entretiens avec des administrés. Dans la république du bout du lac, l'incohérence est reine et Alain Borner, son plus fidèle serviteur.

Extrait de

l'UBS informe



Des faits et des opinions

La page économique de l'Union de Banques Suisses

Bienfaitrice de l'humanité

Sous le titre «L'UBS informe», cette grande banque suisse s'offre depuis plusieurs années une page publicitaire périodique dans plus de quarante journaux suisses. Une réaction à l'initiative socialiste pour un contrôle des activités bancaires, réaction d'une telle ampleur qu'on doit bien admettre que les socialistes ont visé juste. Un déploiement de moyens qui laisse rêveur face aux possibilités res-

treintes des partis politiques, par exemple, de se faire entendre. Une disproportion encore accentuée par le fait que les banques peuvent impunément critiquer une initiative populaire, à la télévision, alors que les partis politiques sont, eux, interdits d'antenne dans le cadre des spots publicitaires: le Département des transports, des communications et de l'énergie en a décidé ainsi.

Dans les pages de l'UBS, inutile de chercher une information originale ou critique! Il s'agit de publicité, donc d'un plaidoyer «pro domo». Les banques sont utiles, honnêtes, ne cherchent que le bien commun et ceux qui les critiquent sont des ignorants ou des mal intentionnés.

Dans la dernière en date de ses pages publicitaires, l'UBS affirme: «L'activité des banques n'est pas toujours reconnue et appréciée, mais également critiquée. Cette critique s'exprime en outre par des revendications politiques. Certains vont même jusqu'à proposer des mesures qui changeraient notre système économique et politique. L'UBS répond à ce défi politique par une information ouverte... «Nous voulons ainsi contribuer à faire mieux comprendre les problèmes techniques et politiques des banques.»

Dans la même page, la présentation de Casaplan, un programme d'épargne-logement à taux d'intérêt privilégié, avec garantie d'hypothèque ultérieure et là aussi à des conditions avantageuses (l'illustration, en quelque sorte, du rôle positif des banques, ici dans le domaine du logement).

Voilà pour le discours. Les faits, eux, ne collent pas toujours à l'image d'Epinal projetée par les publicitaires de l'UBS. Voyez l'affaire des Tulipiers, connue du public genevois depuis sa dénonciation au procureur général par le parti socialiste. Moins connu, et même pudiquement tu, le rôle central joué par l'UBS dans cette affaire.

l'UBS agit



Des faits

Providence d'un promoteur spéculateur

Les Tulipiers, un quartier résidentiel en bordure de l'axe qui conduit à Annemasse. Situé en zone de développement, à savoir possibilité d'y construire des immeubles locatifs par décision du Conseil d'Etat. Par nature, des terrains fortement convoités, vu le besoin en logements.

Depuis plusieurs années, la société immobilière Centre-Rhône étend là patiemment son empire, parcelle après parcelle. Elle détient actuellement plus de 1500 m².

Premier accroc. La plupart des parcelles sont acquises sans que l'Etat soit informé des transactions, ce qui l'empêche, le cas échéant, d'exercer son droit de préemption.

Deuxième accroc. Certaines parcelles sont acquises à un prix supérieur à la limite fixée par l'Etat — 500 francs le mètre carré — au-delà de laquelle le gouvernement se refuse à accorder une autorisation de construire, lutte contre la spéculation oblige.

Troisième accroc. La SI Centre-Rhône signe une promesse de vente pour l'ensemble du périmètre en sa possession en faveur d'un promoteur de la place, contrat flanqué d'un étrange additif: si

l'Etat ou la Ville de Genève venait à exercer son droit de préemption, la promesse serait caduque (en clair: si l'Etat se manifeste, la SI ne vend plus...); l'autorité exige et obtient, non sans peine, la suppression de cette clause qui vide de tout son contenu le droit légal de préemption en faveur de collectivités publiques! Et le canton de Genève se décide à exercer son droit au prix fixé dans la promesse de vente: 6 835 000 francs.

Quatrième accroc. La SI et le promoteur acquéreur poussent de hauts cris. La première encaisse et le second ne décolère pas: le montant réel de la transaction aurait été en réalité de trois millions de plus que le prix convenu dans le contrat (en clair: si on prend en compte les dessus et les dessous de table), somme due à M. Morris Saady, financier britannique dont le nom est lié à plus d'une affaire immobilière douteuse en regard de la loi Furgler (DP 715 et 720).

Et l'on apprend que ledit Saady est l'instigateur des achats successifs de la SI Centre-Rhône, qu'il paie à la SI des intérêts sur le prix d'achat de ces parcelles. L'affaire est actuellement aux mains du Tribunal fédéral.

Beaucoup d'accrocs et beaucoup de questions. La SI Centre-Rhône n'est-elle qu'un paravent pour permettre à Saady d'acquérir des biens immobiliers en contrevenant à la loi Furgler? Le dessous de table est-il un moyen de minimiser l'impôt sur les transactions immobilières?

On allait l'oublier: dans ce jeu spéculatif de grande envergure, où lois et règlements semblent n'avoir été jusqu'à présent que de peu de poids, l'Union de Banques Suisses est bien présente, puisqu'elle contrôle la SI Centre-Rhône.

Alors, si l'activité des banques est parfois critiquée, à qui la faute? Les actions du type Casaplan, côté face; les Tulipiers, et peut-être d'autres appellations botaniques, côté pile.

PRESSE

Mother Jones à Zurich

Mary Harris «Mother» Jones, morte presque centenaire en 1930, est une figure légendaire aux Etats-Unis. Organisatrice de syndicats elle a déclaré un jour: «Asseyez-vous et lisez. Faites vous-mêmes votre éducation pour les conflits qui viennent.» La fondation pour le progrès national a lancé, il y a neuf ans, un magazine intitulé «Mother Jones». Depuis quelque temps, cette revue, paraissant dix fois par an, est en vente à Zurich et peut-être ailleurs en Suisse. Etonnant de pouvoir découvrir une gauche américaine originale qui nous semble, parfois, si lointaine.

Cette gauche, qui se manifeste dans de nombreux périodiques à petits tirages, a trouvé un diffuseur à Berlin. Tom Starr (adresse utile: Postfach 909, D-1000 Berlin 41) publie trimestriellement des reproductions d'articles importants de périodiques marginaux des Etats-Unis et traduit, en allemand, les termes difficiles à comprendre. Une manière extrêmement efficace pour entrer directement en contact, dans le texte, avec une pensée nouvelle. Ajoutons que Tom Starr (1949) est correspondant en Allemagne de Pacific News Service, une agence de presse non conformiste.

Quelques titres de publications «off»: Alternative Media, Channels of Communications, Gray Panther Network, In these Times, The North Carolin Anvil, The Progressive, etc. Et il y en a des dizaines comme ça...

MOTS DE PASSE

Devinette

Un chat est un chat
un mot est un mot
le mot chat n'est pas un chat
et chameau est un mot.
Mais qu'est-ce qu'un chat?

Hélène Bezençon

Casquettes

Le débat sur la participation socialiste au Conseil fédéral n'est pas encore digéré, loin de là. Il y a des petites phrases qui feront mal longtemps, comme celle de Yan Richter, président du Parti radical suisse, affirmant, après l'élection d'Otto Stich: «On saura maintenant qui commande en Suisse.» Quelques députés interpellaient le Conseil fédéral sur ces mots du notable neuchâtelois, par ailleurs président de la SSR, demandant si une telle prise de position était compatible avec les règles «d'objectivité et de neutralité politique» définies par la concession accordée à la SSR par la Confédération. Pour l'histoire, la réponse laconique du Conseil fédéral, «in extenso»: «Le Conseil fédéral ignore si M. Richter s'est réellement exprimé dans le sens indiqué dans l'interpellation. Même si tel était le cas, il faut savoir que M. Richter a pris la parole en sa qualité de président du Parti radical démocratique suisse, et non pas en tant que président central de la SSR. Il n'appartient pas au Conseil fédéral de porter un jugement sur les déclarations faites par un président de parti.»

Avis aux amateurs: voici une jurisprudence qui devrait faire exploser la liberté d'expression parmi les collaborateurs de la SSR! Pour sortir de leur réserve, il leur suffira de changer de casquette. Diable, on est toujours le président, le caissier ou le secrétaire quelque part...

VAUD

Du Château au Palais via les patrons

Régulièrement appelé, comme les autres Etats fédérés, à donner son avis sur les projets concoctés par Berne, le canton de Vaud figure tout aussi régulièrement parmi les derniers à se prononcer. Presque à chaque procédure de consultation, il

quémande un délai supplémentaire et, les rares fois où il ne l'obtient pas, le Conseil d'Etat proteste pompeusement au nom du fédéralisme offensé! Comme il vient de le faire sur un ton plutôt vif en répondant, avec plus d'un mois de retard, à la consultation sur le contreprojet de fait à l'initiative populaire pour la protection des travailleurs contre le licenciement.

A dire vrai, les retards du Conseil d'Etat vaudois ne sont pas pris au tragique dans la Berne fédérale. Quand les fonctionnaires chargés du dépouillement des réponses s'impatientent, ils savent où trouver d'avance l'avis qui ne leur est pas encore parvenu de Lausanne: dans les communications des Groupements patronaux vaudois (GPV), qui inspirent plus ou moins directement la prise de position officielle (et qui ont un bureau à Berne!). Dans le cas déjà évoqué de la révision des articles du Code des obligations relatifs au «congé», la copie est à nouveau bien conforme, malgré que le gouvernement ait consulté au total une quinzaine d'associations, dont quatre ont approuvé le projet fédéral. Les onze autres, à l'instar des GPV, l'ont

jugé inadmissible. S'inclinant devant cette majorité évidente, le Conseil d'Etat retrouve, dans sa réponse du 2 mars 1984, les idées et même les termes d'une circulaire émise par les GPV le 8 décembre dernier: le projet fédéral favoriserait la chicane et les procédures interminables (évidemment, si on refuse comme les Vaudois le règlement par une procédure simple et rapide), la liberté de contracter des parties est gravement atteinte, avec toutes sortes de graves conséquences sur l'emploi, etc. Et, comme toujours, pour la bonne bouche, l'évocation finale de l'exemple étranger, qui fait office de repoussoir: «plutôt que de rechercher des solutions qui vont dans le sens de ce qui a déjà été expérimenté, sans beaucoup de bonheur, dans des pays voisins»...

Soyons justes! Pour une fois, le Conseil d'Etat vaudois fait une proposition: il veut allonger à plus de trois mois le délai de congé du collaborateur fidèle qui, après quinze à vingt ans de «maison», devrait avoir droit à plus de trois mois de salaire pour toute indemnité. Merci quand même pour eux.

EN BREF

Très curieux court-circuit administratif qui a permis au Département des transports, des communications et de l'énergie de soustraire à l'attention des commissaires du National chargés d'évaluer le besoin d'une centrale nucléaire à Kaiseraugst, un rapport (B. Giovannini et A. Delfosse) traitant de l'«influence sur la consommation d'énergie des scénarios de politique énergétique en Suisse». Très curieux, parce que, justement, ce travail montre qu'en cas d'acceptation des initiatives énergétiques — on peut discuter de la valeur réelle de ce type de projections! — la politique à mettre en œuvre rendrait inutile la construction des installations prévues à Kaiseraugst. «Panne regrettable», a tout de suite publié le département concerné. Tout à fait d'accord; mais comment interpréter les propos d'un porte-parole de ce même département (Martin Renggli), argumentant que le Conseil fédéral

ayant refusé les initiatives, seules entraient en considération les variantes correspondant à cette prise de position officielle... Dans ces conditions, les assurances de bonne foi réitérées lundi au National par Léon Schlumpf sonnent un peu creux. D'autant plus creux que ce curieux oubli n'est pas le premier du genre: souvenez-vous du traitement infligé au travail du professeur Borel (EPFL) sur la consommation d'énergie.

* * *

Trop, c'est trop. Le jury d'honneur du Parti radical du canton de Zurich a condamné le conseiller national Peter Spaelti à payer une amende conventionnelle parce que les dépenses pour sa campagne personnelle ont dépassé la limite admise. Cette décision a été largement approuvée par l'assemblée des délégués. A relever que les candidats radicaux zurichois doivent déposer une caution correspondant au dixième de leur campagne personnelle.

Calculs

Le plus simple serait de pendre ceux qui n'aiment pas l'eau et de jeter au lac ceux qui n'aiment pas la corde. Sans pitié et sans faire le détail. Parce qu'on ne peut pas avoir pitié et faire le détail quand on voit ce qu'ils ont réussi à fabriquer comme programmes romands de mathématique.

Une monumentale, insondable, définitive, époustouflante et directissime imbécillité qui, ô miracles des hasards et de la vie, ne parvient tout de même pas à dégoûter tous les moutards des mathématiques. Certains résistent, grâce à Dieu.

Sursum corda.

Et que l'enfer carbonise tous les pions de mathématiques. Amen.

C'est pourquoi je vous invite à lire «Calcul pratique — Arithmétique et géométrie», de Lucien Chambadal, Editions Hachette, 1983. Prix: Fr. 20.60.

D'accord, c'est français. Les compteurs de kilowatt-heures n'ont pas, chez nous, l'air qu'a celui de la page 316. Les cartes de la page 194 situent Colmar — pas Meiringen ou Yverdon. Et passons sur la TVA, le calcul du cheval fiscal et petites autres choses exotiques (on remarquera néanmoins avec plaisir que le théodolite de la page 208 est un Wild de Heerbrugg, cocorico).

Bref: ce livre est très bien. Très très bien. Très intelligent. Très simple. Pratique. Il parle de tout. Il y a même, page 335, une table des développements des roues de 700 (on regrettera que le nombre des dents aux pignons s'arrête à 28, alors que moi j'ai, par exemple, un pignon de 32. Mais ce n'est pas grave).

Donc, ce livre est très bien. Pour tout le monde. Je souhaite vivement que tous les parents l'utilisent pour assommer sauvagement les pions de mathématiques de leurs moutards.

Pan! Pan! Pan! Qu'on les tue tous, ces enfoirés avec leur ensembles et sous-ensembles non bleus et non carrés!

G. S.

PS. Bonne présentation des résultats des programmes «nationaux» de recherche dans le domaine de l'énergie dans «Energie — Les résultats de 27 projets», publié par les Editions Georgi (1813 Saint-Saphorin). Sauf erreur, 12 francs. Moralité (voir page 17): pratiquement, faudrait dynamiter toutes les écoles. Avec les pions de maths dedans?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Tolérances

Je lis dans le *Maumort*, œuvre posthume et inachevée de Roger Martin du Gard:

«*Maumort*. Le fond de la nature humaine est l'intolérance et la cruauté. Ceci constaté, il ne faut pas s'étonner que la plupart des hommes aient vis-à-vis de ceux qui diffèrent de leurs habitudes, de leurs goûts, de leurs idées, de leurs vues, l'instinct de les considérer comme des *adversaires* et le désir de les combattre par tous les moyens, de les vaincre et de les dominer. Puis, dès qu'ils ont triomphé par la force ou la ruse de ceux qu'ils tiennent pour des ennemis, le besoin de les *persécuter*, avec l'espoir de les détruire.»

Martin du Gard écrit ces lignes au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, et son héros, le colonel Maumort, né en 1870, approche de la huitantaine. Comme Martin du Gard, il a vécu l'Occupation — après la Première Guerre mondiale, les campagnes d'Afrique sous les ordres de Lyautey; et plus en arrière, l'Affaire Dreyfuss l'avait amené à donner sa démission de l'armée.

L'intolérance!

Dans un article au demeurant fort bienveillant, M. Delacrétaz me reproche dans *La Nation* de désigner systématiquement de *factum* les livres avec lesquels je ne suis pas d'accord. C'est un tort, il est vrai. Mais ce tort me paraît bien mettre en évi-

dence ceci: il n'y a de discussion possible qu'entre égaux; il n'y a de tolérance possible — j'entends: dans une discussion — qu'entre pairs. Il n'y a aucune discussion possible — il n'y avait — entre un jeune Américain qui manifeste contre la guerre, et l'officier qui se propose précisément d'enrôler le jeune Américain et de l'envoyer à la guerre! Puisqu'à tout moment, et quelle que soit par ailleurs la bonté de ses arguments, le premier court le risque d'être enrôlé.

De même, nos adversaires, à la rigueur, pouvaient se permettre de se montrer tolérants: si nous l'avions emporté, ils pouvaient continuer comme par le passé à «grader», à participer à des cours de répétition et à des cours de cadre dont quelques-uns sont parfaitement inutiles — je doute qu'on me contredise sur ce point. Alors que pour nous, *tolérer* revenait à consentir à ce que chaque année, quelques centaines de jeunes gens soient emprisonnés (et nous avons perdu la partie, et donc ils seront emprisonnés)! Dans mes écrits, je demande une liberté mesurée; dans les leurs...: l'un d'entre eux s'oppose à tout statut pour les objecteurs et l'autre rejette toute idée de service civil — la partie, entre nous, n'est pas égale, et l'on voit qu'en pareil cas, le «jeu démocratique» est faussé, irrémédiablement.

Mais, me dira-t-on, faut-il donc s'émouvoir du sort des voleurs et des assassins, minorités qu'on emprisonne aussi? Ceci est un sophisme. Les voleurs et les assassins empiètent sur la liberté d'autrui, ce que ne font nullement les objecteurs. Les choses seraient bien différentes, et *La Nation* aurait alors raison, si, au lieu de demander un statut pour les objecteurs, nous nous étions rangés derrière le Dr. Pestalozzi, qui dans *Rettet die Schweiz* propose la suppression pure et simple de l'armée suisse. Car alors notre position et notre éventuelle victoire (!!) auraient eu des incidences graves sur la liberté de nos adversaires. Mais aucun de nous, que je sache, n'a jamais rien proposé dans ce sens. En ce qui me concerne, en tout cas, je continue de payer des impôts militaires, contribution «extraordinaire» me dit-on...

J. C.

Austérité et privilèges

Nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons: pour ceux qui avaient déjà participé à un tel exercice à un niveau cantonal, le débat de la semaine dernière au National devait confirmer les difficultés que rencontrent ceux qui, au nom de «la nature des choses», veulent faire coïncider, de manière exclusive, l'échelle des problèmes et les niveaux de compétence. Toutes les professions de foi sur les vertus du fédéralisme, toutes les belles envolées sur les bienfaits d'une responsabilité pleine et entière des cantons, tout le discours sur la subsidiarité, n'ont fait que mettre en évidence l'absence d'une conception générale qui aurait dû présider au désenchevêtrement des tâches.

Les résultats sont là: la majorité du National, à la

suite des Etats, s'est déclarée d'accord pour le retrait de l'aide de la Confédération, notamment dans le domaine de l'exécution des peines, des bourses d'études, de l'encouragement à la pratique des sports. C'est admettre implicitement que les cantons, tous les cantons, sont prêts à reprendre le flambeau... Sans quoi, ce qui avait justifié, il y a à peine une dizaine d'années, le recours à une politique au plus haut niveau institutionnel, disparaîtra purement et simplement, au moins à court terme (pas de législation prête!).

Il ne reste donc qu'à prouver que le chacun pour soi au niveau cantonal et que l'abandon d'une coordination entre Confédération et cantons se révéleront plus efficace que la politique menée jusqu'à ce jour... Il y a fort à parier qu'au nom du fédéralisme, on mette en pratique une politique d'austérité qui conduira à des privilèges attachés au domicile et naturellement favorable aux ressortissants des cantons économiquement forts. La Confédération est en train de se défaire.

BOURSES D'ÉTUDES

Malheur aux plus défavorisés!

Ecoles polytechniques mises à part, l'enseignement supérieur demeure en Suisse l'affaire des cantons qui peuvent cependant compter sur une aide fédérale pour le financement des subsides accordés aux étudiants suisses. Ce, depuis l'introduction, en 1963, d'un article constitutionnel sur les bourses d'études et la mise en vigueur d'une loi d'application en 1965.

Cette loi régit l'ensemble des subventions accordées par la Confédération aux cantons (60 millions sur 170 en 1979) pour les élèves des hautes écoles, des écoles préparant à la maturité, des écoles normales, des institutions préparant à des professions

ecclésiastiques, des écoles pour les professions sociales et des écoles pour le personnel paramédical, sans compter, bien sûr, les subventions dans le domaine général de la formation professionnelle et agricole.

Les cantons, universitaires ou pas, ont chacun leur politique en matière de bourses d'études. Pour nous en tenir à la Suisse romande, citons le cas du Jura qui pratique la politique la plus généreuse en accordant des bourses d'un montant relativement élevé par rapport à la moyenne suisse (supérieures à Fr. 5000.—, la moyenne étant de Fr. 4700.—) et en nombre considérable (moyenne suisse: 25% — Jura: 40%). A l'opposé, Genève a adopté une ligne de conduite très «sélective»: des bourses «chères» (Fr. 7400.— par an) pour peu de candidats. De leur côté, Valais, Vaud, Neuchâtel et Fribourg demeurent en dessous de la moyenne au double titre du nombre des boursiers et du mon-

tant moyen des bourses. Bref, pour les cantons romands, cela donne une échelle qui va d'une dépense de Fr. 15.— par habitant dans le canton de Vaud, à Fr. 59.— dans le Jura.

Malgré toutes les belles promesses et les espérances formulées à ce chapitre, ces disparités intercantionales ne vont évidemment pas se réduire... Et la disparition de la douce pression fédérale ne va pas accélérer les travaux engagés en vue de l'harmonisation de la politique des bourses que la Confédération suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique cherche en vain à réaliser depuis une dizaine d'années!

Mais il y a pire, et qui va encore accentuer ces disparités! Les cantons non universitaires, qui paient une contribution par étudiant envoyé ailleurs sur les bancs d'une haute école, vont devoir augmenter cette «redevance». Et ils le feront de toute évidence au détriment du budget utilisé jusqu'ici pour couvrir les subsides à la formation. Ainsi le Valais, auquel l'Université de Lausanne va demander une somme sensiblement plus élevée, envisage de donner suite à cette requête en diminuant d'autant le nombre et/ou le montant moyen des bourses octroyées à ses propres ressortissants.

Ainsi va le progrès de la répartition des tâches et de l'égalité des chances: malheur à ceux et celles qui sont domicilié(e)s dans les cantons les moins larges et qui ont besoin d'un subside, notamment pour ceux et celles qui entreprennent une deuxième formation.

PS. Etonnantes révélations grâce au vote nominal! Sur ce sujet crucial des bourses d'études, seule une douzaine de députés non socialistes ont refusé l'entrée en matière. Parmi eux, toute la députation tessinoise, sauf les trois députés démocrates-chrétiens. Et parmi ceux-là, le conseiller national Flavio Cotti, qui, il y a deux ans, comme conseiller d'Etat, avait solennellement averti la députation tessinoise de ne pas entrer en matière sur ce retour de la politique des bourses aux cantons...